



www.armuzik.fr
www.facebook.com/armuzik.chaumontel
www.instagram.com/armuzik_association
info@armuzik.fr 06 95 30 49 39

INSCRIPTION 2022-2023

Nouveautés 2022 :

- 🎵 Création d'un ou plusieurs groupes de musique pour les volontaires
- 🎭 Le théâtre revient chez Armuzik

L'INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE QU'APRES RECEPTION DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- La fiche élève (pages 2 et 3)
- Le règlement de la totalité des frais annuels (Les règlements ne seront encaissés qu'après le démarrage effectif des cours)
- Une attestation d'assurance civile pour l'année 2022-2023
- Le règlement intérieur lu, approuvé et signé (pages 5 et 6)

L'EQUIPE ARMUZIK



TARIFS ANNUELS (30 COURS) 2022-2023	TARIF	TOTAL
Adhésion annuelle obligatoire par élève à ARMUZIK. A régler le jour de l'inscription (chèque séparé).	20€	
COURS PARTICULIERS		
Instrument 30 minutes	450€	
Instrument 1 heure	900€	
Cours d'anglais 1 heure	900€	
Chant 1 heure	750€	
COURS COLLECTIFS		
Chant 1 heure (groupe de 4 à 6 élèves)	450€	
Théâtre	Tarif dégressif suivant nombre d'élèves	
Couture 2 heures (1 semaine sur 2)	300€	
Couture 3 heures (1 semaine sur 2)	450€	
Éveil musical (de 3 à 6 ans)	Tarif dégressif suivant nombre d'élèves	
Art-Thérapie (de 4 à 6 élèves) Séance individuelle 1 heure	35€ / séance 60€	
Anglais enfant (à partir de 6 ans) 30 minutes / semaine (entre 4 à 6 élèves)	140€	
Anglais adulte 1 heure /semaine (entre 4 à 6 élèves)	240€	
REMISES		
Pour les élèves inscrits l'année dernière	5%	
Plusieurs disciplines	10%	
TOTAL		



 www.armuzik.fr
 www.facebook.com/armuzik.chaumontel
 www.instagram.com/armuzik_association
 info@armuzik.fr  06 95 30 49 39

FICHE DE L'ÉLÈVE

Rentrée 2022-2023 (Début des cours le 12 septembre 2022)

NOM : **Prénom :**

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone parents élève :

E-mail 1 : @
(important pour la transmission des informations)

E-mail 2 : @

ACTIVITE(S)

Activité 1 :

Nom du professeur :

Jour et horaires :

Activité 2 :

Nom du professeur :

Jour et horaires :

(Merci de signaler au professeur si allergie ou problème de santé particulier)

REGLEMENT

Frais d'inscription annuel selon fiche tarifaire (page 2)

Je règle l'intégralité à l'inscription (1 chèque)

Je désire régler par trimestre (3 chèques encaissés début octobre, janvier et avril)

Je désire régler mensuellement, je règle les frais d'inscription et 10 chèques encaissés au début de chaque mois à partir du 1^{er} octobre 2022



www.armuzik.fr
www.facebook.com/armuzik.chaumontel
www.instagram.com/armuzik_association
info@armuzik.fr ☎ 06 95 30 49 39

PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

NOM :

TEL :

AUTORISATIONS DIVERSES

Je soussigné(e) :

Père * Mère * Responsable légal*

Autorise Armuzik à photographier et/ou filmer, sans contrepartie de quelque nature que ce soit mon enfant et à reproduire ou diffuser ces photos et vidéos sur les différents réseaux sociaux de l'association
 N'autorise pas

Autorise Armuzik à partager mes coordonnées aux autres membres de l'association
 N'autorise pas

Autorise Mon enfant à rentrer seul(e) après les cours
 N'autorise pas

REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné(e) :

Père * Mère * Responsable légal*

Atteste avoir été informé des règles d'engagement décrites dans le règlement intérieur de l'association et en accepte les conditions.

(Le règlement intérieur est affiché dans nos locaux et consultable sur le site internet de l'association)

Fait à

Le

Signature

Précédée de la mention « lu et approuvé – bon pour accord »

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées uniquement au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez contacter ARMUZIK par téléphone au 06 95 30 49 39 ou par e-mail : info@armuzik.fr

* Cocher la case appropriée.



www.armuzik.fr
www.facebook.com/armuzik.chaumontel
www.instagram.com/armuzik_association
info@armuzik.fr ☎ 06 95 30 49 39

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

I. CONDITIONS D'ADMISSION

Les activités de l'association sont ouvertes à toute personne capable d'assurer une assiduité aux cours.

Concernant la musique, chaque professeur est responsable du choix de ses élèves et de leur niveau musical. La raison d'un éventuel refus sera expliquée à l'élève ainsi qu'à l'association.

II. TARIF

L'adhésion à l'association est annuelle et obligatoire.

Le règlement de la totalité des frais (en espèces ou par chèque) s'effectue au moment de l'inscription.

L'inscription est définitive.

En cas d'arrêt de l'élève en cours d'année, aucune demande de remboursement ne sera acceptée, pour quelque raison que ce soit.

Tout défaut de paiement, après trois rappels et une lettre recommandée, entraînera la mise en place d'une procédure de recouvrement et la radiation de l'élève, sans préavis. L'intégralité du paiement pour l'année scolaire reste due.

III. ABSENCES

Les élèves sont tenus d'assister à tous les cours définis lors de l'inscription. Ils ne sont pas interchangeables tant en dates et/ou créneaux horaires.

Les professeurs tiennent un registre de présence, pour chaque cours, qui doit être signé en début de séance par chaque élève.

Toute absence doit être justifiée au préalable, le plus tôt possible auprès de l'association, en particulier lors d'événements exceptionnels (spectacle, représentation en public...).

L'absence d'un élève de son fait, ne donne lieu à aucun remplacement de cours. Le cas échéant et en accord les professeurs, des aménagements peuvent apparaître afin de répondre à une situation inhabituelle et/ou exceptionnelle (Pandémie, maladie, etc..).

IV. ASSURANCE ET RESPONSABILITE

Tout élève doit fournir une attestation d'assurance civile pour l'année 2022/2023.

Les élèves sont tenus d'être présents à l'heure fixée pour le début du cours et en repartir seulement à la fin de celui-ci.

Les parents ne sont pas autorisés à assister au cours, sauf autorisation spéciale des professeurs.

En aucun cas, les professeurs sont tenus à la surveillance des élèves ni avant ni après les cours. Leur responsabilité, ainsi que celle de l'association, n'est dérogée en dehors des cours. Les différentes salles de musique ne sont ni un lieu de garderie, ni une aire de jeux.

Les parents sont responsables des dégradations commises par leurs enfants aux bâtiments, mobilier, instruments et matériel divers de l'établissement.

Pour des raisons de sécurité, les parents sont priés de vérifier la présence du professeur lorsqu'ils déposent leur enfant.

A la sortie des cours, les parents d'élèves sont tenus d'être présents ou représentés par la personne désignée lors de l'inscription, à moins que la fiche d'inscription indique qu'ils sont autorisés à repartir seuls du cours.

V. OBLIGATIONS DES PROFESSEURS

Les professeurs sont tenus de respecter rigoureusement les horaires fixés. En cas d'absence du professeur, les parents sont prévenus :

- par le professeur, si le cours est annulé moins de 48 heures à l'avance.
- par le professeur ou un membre de l'association, si le cours est annulé plus de 48 heures à l'avance.

Si, pour des raisons diverses (grèves de transport, intempéries, etc.) il est matériellement impossible de prévenir personnellement les parents, une affiche est apposée sur les portes d'entrée.

En cas de démission d'un professeur et de l'impossibilité de le remplacer, pour quelque raison que ce soit, l'association ARMUZIK décide du montant remboursé aux adhérents concernés.

VI. ACTIVITÉS HORS DU CADRE PÉDAGOGIQUE

Sont strictement interdits :

- les cours privés donnés dans les locaux utilisés par l'association ARMUZIK,
- les cours privés donnés par des professeurs de l'association ARMUZIK à des élèves de cette même association et donnant lieu à une transaction financière directe entre eux, même hors des locaux de l'école,
- les prestations d'élèves, au titre de leur formation pédagogique, qui donneraient lieu à rémunération ou billetterie payante.

VII. ACCÈS AUX LOCAUX ET AU MATÉRIEL

L'association ARMUZIK est hébergée par la municipalité de Chaumontel (95).

L'accès à l'association ARMUZIK est exclusivement réservé à ses usagers qui s'engagent à respecter les lieux et le matériel.

Toute participation à une infraction et tout acte de négligence ou de malveillance, sont passibles de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion et au dépôt de plainte auprès des autorités de police. Il est strictement interdit de fumer dans les locaux. L'usage de partitions ou d'ouvrages littéraires, patrons ou modèles protégés photocopiés (sauf copies de travail autorisées) est strictement interdit, les contrevenants à cette disposition seront seuls responsables de l'infraction et en assumeront, seuls, les conséquences.

VIII. COMMUNICATION AUX USAGERS

Les informations générales (absences de professeurs, calendriers, convocations, etc....) sont communiquées, par voie d'affiche, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement, par email ou SMS. Les adhérents sont tenus de consulter régulièrement les panneaux prévus à cet effet.

Fait à

Le

Signature
Précédée de la mention « lu et approuvé-bon pour accord » :